

Procès-verbal de la séance du jeudi 19 juin 2014

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il relève la présence de M. Alain Schmalz du journal « l'Omnibus ».

Le Président demande à l'assemblée de se lever et de respecter une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Michel Besson qui nous a quittés le vendredi 7 mars dernier. Michel Besson a beaucoup œuvré dans la commune: scrutateur et à la commission de gestion entre 1994 et 2001, municipal entre 2002 et 2006 et président du Conseil entre 2008 et 2012.

Il donne lecture de l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité:

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2013
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 06.14/1 : Comptes 2013
5. Préavis municipal 06.14/2 : Adoption du nouveau règlement du Conseil
6. Préavis municipal 06.14/3 : Réfection et entretien Milieu-du-Monde 25
7. Activités des commissions intercommunales
8. Attribution des jetons de présence du Conseil général
9. Election du bureau du Conseil
10. Elections complémentaires dans les commissions
11. Nomination d'un comité d'organisation pour une manifestation sportive
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mme Barbara Favey et M. Vincent Studer de fonctionner comme scrutateurs pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de Mme Raphaële Lasserre.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 5 décembre 2013

Le Conseil général de notre commune compte désormais 54 membres.

- Appel:
 - présents: 38 membres
 - excusés: 14 membres
 - non excusés: 2 membres
- Le procès-verbal du 5 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président n' a pas reçu de courrier mais il rappelle les prochaines dates importantes pour 2014 :

- Conseils : jeudi 9 octobre 2014
jeudi 5 décembre 2014
- Votations : dimanche 28 septembre 2014
dimanche 30 novembre 2014

4. Préavis municipal 06.14/1 : Comptes 2013

Chaque membre a reçu par courrier les comptes classés par ordre administratif, affichant successivement les comptes 2012, le budget 2013 et les comptes 2013.

Les comptes se présentent comme suit :

Charges :	CHF	2'844'989.26
Revenus :	CHF	2'858'356.58
Excédent de revenus :	CHF	13'367.32
Total du bilan :	CHF	4'240'343.82

Le Président passe la parole à M. Alain Bonzon, Municipal, qui nous présente le rapport sur la gestion et les comptes.

Préambule :

Le Conseil général s'est réuni trois fois en 2013 :

- Le 13 juin : pour le bouclage des comptes 2012 ;
- Le 3 octobre : pour l'arrêté d'imposition 2014 et 2015 ainsi que la convention pour le devenir du canal de l'Augine ;
- Le 5 décembre : pour le budget 2014 et l'adhésion à la nouvelle association régionale touristique du district de Morges.

Chères Conseillères, Chers Conseillers,

Lors de la dernière présentation des comptes annuels, nous constatons que la situation financière de notre Commune se péjorait par une diminution de notre marge d'autofinancement, ceci devant inéluctablement déboucher sur une hausse des impôts. Ainsi, les comptes 2012 démontraient une marge d'autofinancement négative de CHF 33'119.14. Fort heureusement, celle-ci s'est nettement améliorée en 2013 pour devenir à nouveau positive à hauteur de CHF 431'792.29. Nous revenons ainsi au niveau des marges d'autofinancement connues en 2010 et 2011, de respectivement CHF 352'725.79 et CHF 331'649.03. L'exercice en cours, bien que nous soyons encore très tôt dans l'année, devrait également présenter une situation favorable, le budget 2014 le prévoyant.

Ces fluctuations restent difficilement prévisibles de par l'encaissement disparate des impôts, évolution influençant avec décalage sur les chiffres de la péréquation – retour en 2013 de CHF 181'629.-- de l'année précédente, alors qu'en 2012 nous avons dû décaisser CHF 111'137.--. Ce retour de CHF 181'629.-- est favorisé :

- par un encaissement moindre d'impôts en 2012, chiffre que nous ne connaissions pas lors de l'établissement du budget 2013 ;
- par des dépenses supplémentaires de CHF 90'000.-- pour le parking de la route de St-Loup, CHF 40'000.-- pour l'entretien des routes et CHF 40'000.-- d'augmentation du coût des transports scolaires.

L'évolution de la prévoyance sociale est meilleure que le budget le prévoyait. Ceci est dû aux négociations Communes/Canton. En effet, le Canton a accepté d'annuler le rattrapage financier lié à la bascule d'impôt de 2011 de 0.364 points d'impôt. Cependant, si nous comparons les coûts effectifs 2012 et 2013, nous évoluons de CHF 385'626.20 à CHF 423'611.20. Ce qui démontre l'évolution régulière de cette charge.

Le retour à une marge d'autofinancement favorable et l'analyse faite ci-dessus nous encourage à utiliser une bonne partie des CHF 431'792.29 à la constitution de réserves, soit :

- CHF 10'000.-- au fonds de renouvellement informatique ;
- CHF 100'000.-- à une provision sur péréquation ;
- CHF 20'000.-- au fonds de renouvellement des véhicules ;

- CHF 100'000.-- au fonds pour travaux futurs ;
- CHF 50'000.-- au fonds sur la participation au groupement scolaire ;
- CHF 30'000.-- à la provision sur la facture sociale.

Vous avez pu remarquer que 2013 et 2014 ont vu des travaux importants se réaliser à la rue du Four conformément au préavis accepté le 6 décembre 2012. Près du 50% des travaux est comptabilisé sur 2013 et le solde de près de CHF 300'000.-- le sera en 2014. Cette manière de faire favorise la péréquation sur deux années plutôt que de créer de fortes disparités entre deux années successives.

Tenant compte de ceci, la Fiduciaire fait remarquer dans son analyse que la structure du bilan est à améliorer. Ceci se fera par la réalisation en 2014 de l'emprunt de CHF 245'000.-- accordé dans le même préavis.

Boucllement des comptes 2013 :

AMORTISSEMENTS ET FONDS DE RESERVE :

Amortissements obligatoires :

Biolle Grande salle	CHF 35'000.--
Local voirie	CHF 25'000.--
Place de jeux en Montanney	CHF 5'000.--
Plan partiel d'affectation St-Loup	CHF 5'000.--

Attributions aux fonds de réserves et provisions :

Fonds de réserve taxe sur les déchets	CHF 13'967.47
Fonds de réserve épuration	CHF 24'457.50

Prélèvements aux fonds de réserves :

Aucun

Attributions supplémentaires :

Fonds de renouvellement informatique	CHF 10'000.--
Provision sur péréquation	CHF 100'000.--
Fonds de renouvellement véhicule	CHF 20'000.--
Fonds pour travaux futurs	CHF 100'000.--
Fonds sur la participation au groupement scolaire	CHF 50'000.--
Provision sur la facture sociale	CHF 30'000.--

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

- Plafond d'endettement pour les emprunts : fixé à CHF 4'000'000.-- pour la législature 2011-2016, endettement actuel : CHF 1'862'054.--.

- Plafond de risques pour les cautionnements et autres engagements : fixé à CHF 200'000.--, non utilisé actuellement.

Bilan

Actif : Hormis les emprunts pour les immeubles purement locatifs, il n'existe pas de compte bancaire débiteur sur le ménage communal. Les charges et investissements ont été assumés sans avoir recours à un crédit bancaire.

Le portefeuille de titres est essentiellement composé d'actions Romande Energie portées au bilan à CHF 25'000.-- alors que la valeur réelle est de plus de CHF 800'000.--.

Une mention de la valeur réelle pourrait être prochainement exigée.

Des investissements ont été réalisés pour CHF 414'148.20 soit :

Rue du Four	CHF 318'499.--
La nouvelle installation de déshydratation de la STEP	CHF 54'000.--
Canal de l'Augine	CHF 21'649.20

Passif : Les emprunts pour notre patrimoine financier ont baissé de CHF 70'000.-- pour s'établir à CHF 1'862'054.-- ce qui correspond à CHF 2'290.35 par habitant.

Les comptes communaux de Pompaples ont été soumis à la révision de la Fiduciaire Favre SA à Lausanne, dont le rapport fait intégralement partie du présent préavis.

Conclusion :

La Municipalité ayant présenté son rapport de gestion et les comptes 2013 aux membres de la Commission de gestion, les ayant mis en consultation publique durant le délai légal, demande au Conseil général :

- d'approuver le rapport de gestion
- d'approuver les comptes 2013 bouclant comme suit :

Un total des charges de	CHF 2'844'989.26
Un total des revenus de	CHF 2'858'356.58
Un excédent des revenus reporté au capital de	CHF 13'367.32
Un total de bilan de	CHF 4'240'343.82

- de donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour l'exercice 2013.

Après ces explications, le Président donne la parole à la Commission de gestion composée de MM. Alain Chanson, Gianni Salone et Gilles Pittet, rapporteur.

En préambule, la Commission de gestion a pour mission principale de vérifier l'exactitude de la comptabilité, de contrôler l'existence des pièces comptables, de s'assurer que l'exécutif agit dans le respect des règlements en vigueur et en toute légalité, et enfin d'en rapporter le résultat au Conseil. Il n'appartient pas à la Commission de porter un jugement ou une critique sur les décisions prises durant l'exercice écoulé. C'est uniquement au Conseil que ce droit est dévolu.

La Commission s'est réunie à trois reprises et s'est entretenue avec la Municipalité.

Comptabilité :

Le contrôle de la Fiduciaire Michel Favre SA a porté en particulier sur :

- La comptabilité et les comptes annuels, à savoir : bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements, engagements hors bilan.

Ce contrôle est effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint qui englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles.

Le contrôle de la Commission de gestion a porté spécifiquement sur :

- La totalité des devis, décomptes, factures, ainsi que les opérations comptables y relatives pour tous les travaux d'entretien et de rénovation de plus de CHF 5'000.-- effectués courant 2013.

Lors de ces vérifications, la Commission a obtenu de la Municipalité les réponses aux questions posées.

Sur la base du rapport de vérification des comptes de la Fiduciaire, la Commission de gestion a constaté que :

- Le bilan ainsi que les comptes de fonctionnement concordent avec la comptabilité ;
- La comptabilité est tenue avec précision ;
- Les libellés sont conformes aux pièces comptabilisées ;
- L'état de la fortune et le résultat de l'exercice 2013 sont conformes aux dispositions légales.

La Commission félicite et remercie la boursière pour l'excellent travail réalisé durant l'année.

Gestion :

La commission a contrôlé diverses factures de fonctionnement des postes :

- Administration générale ;
- Domaines et bâtiments ;
- Travaux ;
- Sécurité sociale.

Elle a également vérifié la comptabilisation des amortissements obligatoires et extraordinaires.

Etat du patrimoine :

Pas de constatations particulières.

Commentaires :

L'exercice 2013 se conclut par un excédent de CHF 13'367.32 avec une marge d'autofinancement à nouveau positive de CHF 431'792.39.

Les opérations suivantes ont influencé fortement la marge d'autofinancement :

- La forte rétrocession de la péréquation 2012 ;
- L'évolution de la prévoyance sociale meilleure que le budget ne le prévoyait.

En conséquence, ce retour à une marge d'autofinancement favorable permet l'attribution d'un montant de CHF 310'000.-- à la constitution de diverses réserves.

La Commission relève que l'état des finances de la Commune de Pompaples est en bonne santé.

En conclusion, la Commission demande au Conseil :

- d'approuver le rapport de gestion et d'accepter les comptes tels que présentés et mis en consultation dans le délai légal ;
- de donner décharge à la Municipalité pour l'année 2013 ;
- de donner décharge à la boursière pour l'année 2013.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

- M. Stéphane Schneider s'informe au sujet des actions de la Romande Energie portées au bilan pour CHF 25'000.-- alors que leur valeur réelle est de plus de CHF 800'000.--.

• *M. Alain Bonzon répond qu'il est possible qu'il faille mettre à la valeur réelle, peut-être en 2016 déjà... C'est une réserve latente.*

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil général à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité moins une abstention.

5. Préavis municipal 06.14/2 : Adoption du nouveau règlement du Conseil

Avant de lire ce préavis, le Syndic, M. Roland Studer, remercie la boursière pour son bon travail.

REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMPAPLES

Exposé des motifs :

Le Grand Conseil ayant procédé à la révision de la loi sur les Communes, la loi du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 sur les Communes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

Des instructions et règlements types ont été remis aux communes courant 2013 afin qu'elles procèdent à la mise à jour de leur règlement en fonction des nouvelles dispositions légales.

Sur la base des documents à disposition, une Commission ad hoc a élaboré un projet de règlement. Le règlement du Conseil général du 22 mars 2007 a donc été modifié ou complété selon les nouvelles dispositions légales et adapté selon les propositions du règlement type pour les conseils généraux fourni par le Canton.

Ce projet a été soumis au SCL (Service des Communes et du Logement) pour consultation et remarques, puis retourné à la Commission qui l'a finalisé après avoir effectué les corrections demandées par le SCL ainsi qu'en fonction des remarques de la Municipalité. Ce document a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 31 mars 2013.

Le projet de règlement finalisé a été remis à une nouvelle Commission ad hoc en vue de son approbation par le Conseil général. Une fois adopté il devra encore être soumis à l'approbation du Département des Institutions et de la Sécurité.

Considérant

- Qu'un projet de règlement a été soumis à la Commission du Conseil pour étude et mis en consultation publique auprès du greffe municipal et des conseillers ;

La Municipalité propose au Conseil général

- D'adopter le nouveau règlement du Conseil général de la Commune de Pompaples.

Le Président du Conseil passe la parole à la Commission ad hoc composée de MM. Olivier Buc, Charly Clerc et Gilles Bichsel, rapporteur.

La Commission s'est réunie le 26 mai 2014 une 1^{ère} fois pour prendre connaissance du dossier et en débattre.

Après une lecture assidue du règlement, la Commission s'est réunie une seconde fois le vendredi 13 juin 2014, et aucune question n'a été soulevée.

Elle adhère à tout ce qui a été dit dans le préavis municipal.

La Commission propose donc au Conseil général d'approuver le nouveau règlement du Conseil général de la Commune de Pompaples.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande au Conseil général de se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

6. Préavis municipal 06.14/3 : Réfection et entretien Milieu-du-Monde 25

M. Pascal Chassay, Municipal, lit le préavis.

Exposé des motifs :

Le bâtiment communal de la route du Milieu du Monde 25 a été entièrement transformé en 1987. Trois appartements ont ainsi été mis en location, soit un de 2 pièces au rez inférieur et deux de 4 1/2 pièces en duplex au rez supérieur.

Lors de la transformation, ces appartements n'ont pas été dotés de stores ni de volets sur les portes-fenêtres de plain-pied (terrasses) malgré le fait que des volets étaient mentionnés sur les plans de l'époque.

Afin de remédier à cet état de fait, il a été décidé d'installer des stores avec commandes électriques aux fenêtres et portes-fenêtres non pourvues de volets.

D'autre part, afin d'améliorer la sécurité générale, les portes palières des trois appartements seront remplacées et celle d'entrée du bâtiment sera modifiée et munie d'une gâche électrique. Elles seront équipées de serrures entrant dans la combinaison générale de la Commune. Ces modifications et adaptations vont dans le sens des améliorations sécuritaires déjà réalisées pour une grande partie de nos locataires et permettront l'accès de l'immeuble au service de conciergerie en tout temps.

Elaboration du projet :

Un avis a été demandé à l'entreprise Storexpress afin de définir la solution la mieux adaptée à la situation de l'immeuble.

Des soumissions ont été établies par les différents intervenants (stores, menuiserie, peinture et raccordements électriques) afin de permettre de chiffrer le coût de ces aménagements.

Seul le poste des stores, représentant le plus gros montant, a fait l'objet d'une offre comparative.

En raison de la vétusté des installations et afin de palier à toute surprise en cours des travaux, un poste de « divers et imprévus » d'environ 8 % a été porté au coût de réalisation.

Coût du projet :

Le coût des travaux est réparti comme suit :

Coût de réalisation :

Storexpress – stores type ROMA	CHF	14'000.--
Coss-Electro - alimentation et raccordement commandes stores	CHF	4'600.--
E. Persechini Sàrl - portes	CHF	12'300.--
Coss-Electro – gâche électrique s/horloge	CHF	1'500.--
Buzzachera Peinture	CHF	2'500.--
Divers et imprévus	CHF	3'100.--
		<hr/>
	CHF	38'000.--
		<hr/>

Financement :

Ces travaux seront financés par les possibilités latentes de trésorerie à disposition.

Amortissement :

Amortissement par diminution du fonds de réserve « bâtiments » cpte 9282.41.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général :

- de l'autoriser à réaliser les travaux de réfection et d'entretien de l'immeuble communal sis à la route du Milieu du Monde 25 tels que présentés;
- de lui accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 38'000.--.
- de prévoir l'amortissement par absorption du fonds de réserve « bâtiments » cpte 9282.41 ainsi que

les charges annuelles d'entretien.

Le Président du Conseil passe la parole à la Commission ad hoc formée de Mme Dominique Leemann et de MM. Bryan Chassay et Christian Mojonier, rapporteur.

En date du 26 mai 2014, la Commission a pris connaissance du préavis et la Municipalité a répondu aux diverses questions. Elle s'est ensuite réunie afin de discuter du préavis.

La Commission relève que les entreprises retenues pour effectuer ces travaux sont toutes de la région. Elle estime que ces travaux sont nécessaires, à la fois pour le bien-être et la sécurité des locataires.

Elle propose donc au Conseil général d'accepter le préavis 06.14/3.

Le Président du Conseil passe maintenant la parole à la Commission des finances formée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Delafontaine et Eric Pulfer, rapporteur.

La Commission des finances a pris connaissance du préavis 06.14/3. Elle est unanime et demande aux membres du Conseil général d'adopter les conclusions proposées par la Municipalité.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président demande au Conseil général de se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Ce préavis est adopté à l'unanimité.

7. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

M. Frédy Bovet donne quelques nouvelles : « Dans la séance du 30 octobre, un groupe de travail a été créé et une réunion a eu lieu avec les trois associations. Dans la séance du 29 avril, il ne s'est pas passé grand-chose concernant la réorganisation scolaire de la région. Six versions ont été proposées et un nouveau groupe de travail s'est constitué. M. Amez-Droz a jugé inopportun de présenter trois projets.

Un moratoire de six mois a été pris concernant la construction du collège à La Sarraz. Y aura-t-il des intérêts intercalaires? Donc, aucun changement pour la prochaine année scolaire».

AIEM :

M. Georges Barré, Municipal, indique que les travaux de la conduite haute pression St-Loup- les hauts de Pomplaples démarreront après mise à l'enquête.

AIPCV :

M. Eric Chevallaz donne quelques indications: « En février, le Conseil a accepté un crédit de CHF 70'000.-- pour remettre en conformité la distribution de l'eau (tuyau d'eau dans le même tuyau que les eaux usées). Lors de la séance de mardi prochain, il sera discuté de la totale transformation des bassins ».

SIEE :

Rien à dire.

8. Attribution des jetons de présence du Conseil

Chaque année, sur proposition d'un membre, les jetons de présence du Conseil général sont attribués à une association ou à une œuvre.

M. Maurizio Zasso a suggéré au Président de les attribuer au GRAAP FONDATION. M. Zasso explique brièvement de quoi il s'agit : « C'est le Groupe d'Accueil et d'Action Psychiatrique. Il existe quatre centres géographiques : Lausanne, Yverdon, Nyon et Montreux. Des prestations sont délivrées : service d'entraide sociale (toute personne confrontée à des problèmes psychiques), ateliers coopératifs (valorisation) et animation citoyenne (créer et entretenir des relations entre des personnes partageant certains centres d'intérêt). De plus, un service à l'écoute de personnes a été mis en place de 22 heures à 1 heure du matin les vendredi, samedi et dimanche ».

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Election du bureau du Conseil

Avant de donner la parole au Vice-président, le Président apporte la précision suivante :

Dans son article 9, notre règlement actuel prévoit que le Président et le Vice-président sont nommés au scrutin individuel secret.

La nouvelle Loi sur les Communes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 et qui a justifié une nouvelle refonte de notre règlement, prévoit dans son article 11 le même principe.

Il y a toutefois un nouvel alinéa qui a fait son apparition et qui figure également dans le nouveau règlement présenté et accepté ce soir, à savoir : « Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est faite au procès-verbal ».

Cela concerne le Président, le Vice-président et les scrutateurs.

• Election du Président :

M. Jean-Claude Desarzens, Vice-président, procède à l'élection du Président.

M. Stéphane Schneider, actuel Président, se représente.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

• Election du Vice-président :

M. Jean-Claude Desarzens ne se représente pas.

M. le Président le remercie pour tout le travail accompli.

Pour le remplacer, le Président informe que M. Gilles Bichsel a accepté de se porter candidat.

Seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

• Election des scrutateurs (scrutatrices) :

Les six scrutateurs (trices) se représentent. Il s'agit de Mmes Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann et de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et Eric Chevallaz.

Les scrutateurs (trices) sont élu(e)s tacitement par acclamation.

10. Election dans les commissions

M. Gilles Bichsel faisait partie de quelques commissions. Il s'agit de le remplacer.

- *Commission de gestion* : M. Jean-Claude Desarzens se propose.

Il est élu par acclamation.

- *Délégué suppléant à l'AIPCV* : M. Bryan Chassey se propose.
Il est élu par acclamation.

- *SIEE* : on peut attendre.

11. Nomination d'un comité d'organisation pour une manifestation sportive

Suite à une discussion, M. le Syndic trouve que ce serait un plaisir d'organiser le départ d'une course cycliste, à savoir le Tour du Pays de Vaud. Le départ aurait lieu le dimanche 31 mai 2015. L'idée serait aussi de continuer à faire la fête ce jour-là.

Par contre, pour cette journée, il faut :

- un Président d'honneur (Roland Studer),
- un Président d'organisation (Gilles Bichsel se propose),
- un secrétaire (Vincent Studer se propose).

12. Communications de la Municipalité

- M. le Syndic indique que les travaux de la rue du Four sont terminés ; on devrait être dans les comptes.

Puis il signale le projet de la Maison MARTI SA qui aimerait exploiter la combe entre la porcherie et le réservoir afin d'y mettre des déchets terreux, pierreux et inertes. Une convention a été signée. Mais il faut que cela soit inscrit dans le PGD et l'Etat doit aussi l'accepter. Une décision sera prise dans une année.

- M. Alain Bonzon explique qu'il s'agit d'une intention donnée et c'est plus pour laisser ce projet aller de l'avant. Si l'Etat acceptait, il faudrait que le Conseil général l'accepte aussi.

Les autres propriétaires concernés doivent eux-mêmes aussi signer une convention comme la Commune. C'est une étude d'une dizaine d'années.

- MM. Jean-Claude Desarzens, Michel Spahni et Frédy Bovet s'en inquiètent : Quand ce sera le moment d'en parler, pourra-t-on encore décider ? La route va-t-elle changer et qu'en sera-t-il du trafic des camions dans le village ? Quelle est la procédure ?

- M. Alain Bonzon indique que ce serait un remplissage qui porterait sur une vingtaine d'années.

- M. Christian Mojonier signale que 4 à 5 sites sont encore prévus dans la région.

- M. le Syndic annonce que le four à pain fête ses 25 ans cette année. Quant à la vigne, c'est ses 20 ans. Une fête est prévue le 6 septembre prochain.

Sur un tout-ménage, la Commune de Pompaples offre une entrée gratuite pour l'exposition « Les Helvètes au Mormont », exposition présentée au Château de La Sarraz.

- M. Alain Bonzon parle des ordures ménagères et de la décharge.

Des écriteaux ont été placés et les employés communaux répondent volontiers aux questions. Des sacs noirs ont été trouvés dans les containers. Il en a résulté 14 amendes à 250 fr /le sac. Il serait bien plus simple de respecter le règlement.

Un premier bilan sur une année montre que le concept de la taxe et de la mise en sac est un succès. On va attendre encore 2 à 3 ans pour faire un bilan final.

On parle beaucoup du plastique dans les déchets : recyclage ou incinération ? Trouver une filière pour le recyclage n'est pas simple et cela a son prix. Quant à l'incinération, les usines en ont besoin. Tridel est très performante.

La discussion reste ouverte.

- M. Christian Mojonnier : « Si le citoyen met les plastiques dans le sac blanc, cela coûte moins cher à la Commune ».

Rép. de M. Alain Bonzon : « Donc moins cher à nos impôts ».

- M. Patrick Favey indique qu'une benne contient environ une tonne et demie de plastique et que pour l'instant, il n'y a pas d'usine qui recycle le plastique.

13. Divers et propositions individuelles

Le Président du Conseil indique que la Jeunesse de Pompaples s'est portée candidate pour l'organisation du trophée de la Venoge en 2015. Il cède la parole à Mlle Délia Mojonnier, Présidente de la Jeunesse.

- Mlle Mojonnier explique que la Jeunesse est très motivée à l'idée d'organiser le trophée de la Venoge. C'est à fin juin que le choix sera fait. Si Pompaples est retenu, la Jeunesse aura besoin d'aide. C'est une manifestation qui se déroule sur quatre jours et qui comprend des épreuves sportives. D'autre part, la jeunesse organise le 1^{er} août de cette année.

- M. Vincent Studer voit régulièrement des demandes de mise à l'enquête concernant des cabanes, mais elles sont déjà montées avant de connaître le résultat de la mise à l'enquête.

Rép. de M. Georges Barré : « Il existe une loi. Toute demande de modification doit être annoncée à la Municipalité. Cette dernière s'est approchée de la Commune de Cossonay pour mieux travailler et répondre aux demandes car elle a un technicien ».

- Mme Ruth Kuffer demande s'il serait possible de réparer la grille située au bas du Trésillon.

M. le Syndic répond qu'il s'occupe du problème.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil remercie les membres et le bureau du Conseil et souhaite un bon été à chacun. Il clôt la séance à 21 h 50.

Le Président :

Stéphane Schneider

Le Secrétaire :

Charly Clerc